

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
25 03 2025

L'an deux mille vingt-Cinq, le 24 MARS à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER

Date de convocation :
10 03 2025

Nombre de
délégués :

PRÉSENTS : M Etienne CORDIER, M BAUD Jean Baptiste M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M DECOTE Yves, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, Mme CALINON Séverine, M VALLET Charles.

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11
Excusés : 1

EXCUSES : M MEUGIN Olivier

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 13 25 – DEMENTELEMEN OUVRAGE BASSE VALLEE DU DOUBS EBF

La basse vallée du Doubs connaissait des processus morphologiques notables, animant la dynamique alluviale de la vallée et conditionnant la ressource en eau et la biodiversité remarquable associée.

En effet, cette dynamique était perceptible au travers du style anastomosé du Doubs, et de l'histoire riche du fond de vallée modelé par la rivière (mortes, annexes alluviales, ...). Les zones alluviales inféodées au Doubs constituaient des espaces souvent naturels et caractérisés de « sauvages ». Ces espaces accueillait une richesse et une diversité écologiques sans comparaison possible localement.

Les aménagements majeurs engagés durant les derniers siècles (endiguements, protections de berges, extractions alluvionnaires en lit mineur et majeur, ...) se sont accentuées au cours des XIXe et XXe siècles avec le projet dit « POLONCEAU ». Même si ce projet n'a pas été mis en œuvre dans son intégralité, plusieurs opérations d'envergure ont néanmoins été exécutées (Longwy, Petit-Noir, ...), associées à l'endiguement du Doubs. Puis, une seconde phase d'aménagement, certes plus localisée mais tout aussi sévère et dommageable, a été déclenchée. Elle a atteint son paroxysme après 1950 au travers de l'industrialisation des extractions en lit mineur et de la domestication des cours d'eau, dont la confluence entre le Doubs et la Loue.

Même si elles visaient un objectif noble à l'époque vers une maîtrise des débordements « sauvages et anarchiques » des rivières, et répondaient à des besoins économiques, ces interventions ont induit des conséquences majeures sur la ressource en eau et le fonctionnement écologique du cours et des milieux humides associés :

- Forte incision du lit mineur (-1,5 à -2 m) ;
- Abaissement de la nappe alluviale du Doubs ;
- Déconnexion de la plupart des annexes hydrauliques (mortes, noues, raies,..)
- Homogénéisation des habitats aquatiques.

Suite à ce constat, plusieurs études ont été menées sur ce secteur afin de proposer des actions visant à améliorer le fonctionnement de la basse vallée du Doubs (2004, 2016, 2018).

De ces diverses études, les grands principes de restauration proposés au regard du contexte de la basse vallée du Doubs sont :

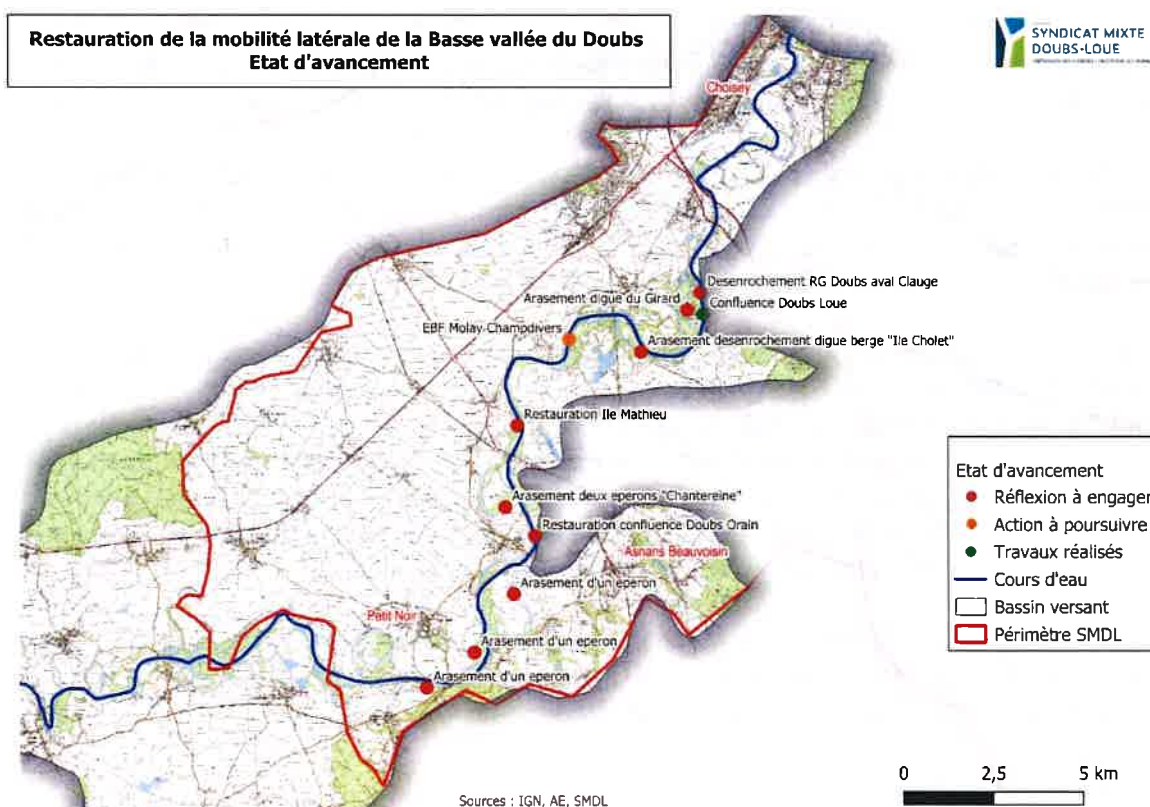
- **La restauration d'Espaces de Bon Fonctionnement** pour permettre à la rivière d'accomplir durablement ses fonctions écologiques (par démantèlement d'ouvrages, par suppression de contraintes latérales comme les enrochements, par suppression d'éperons, par déplacement de digues...)
- **La restauration d'annexes alluviales** (par remodelage des berges et des fonds, amélioration de l'alimentation en eau,...).

Concernant la restauration d'espaces de bon fonctionnement et d'actions favorisant la connectivité latérale de la basse vallée du Doubs dans le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte Doubs Loue, des travaux de restauration et des études de maîtrise d'œuvre ont d'ores et déjà été engagés.

On peut notamment citer :

- Les travaux de restauration la confluence Doubs Loue (travaux portés par le SMDL en 2018) ;
- Les travaux de restauration de la dynamique alluviale avec déplacement d'une portion de la digue de Champdivers (travaux portés par le SMDL en 2019-2020).

Plusieurs secteurs présentant un fort potentiel de restauration ont été identifiés lors des études antérieures.



La restauration de la connectivité latérale et la restauration d'EBF sont des actions inscrites dans le programme de mesures du SDAGE RMC 2022-2027 et bénéficie à ce titre d'un soutien financier de l'Agence de l'eau. Dans le cadre du 12ème programme, l'Agence de l'Eau apportera son soutien financier à hauteur à minima de 50 % et atteindre un taux maximal de 80%.

Au regard de la dynamique présente sur ce secteur pour restaurer et préserver ces annexes alluviales, il convient aujourd'hui de :

- Poursuivre les études en cours de réalisation ;
- De lancer des études sur certaines de ces secteurs prioritaires (secteurs à valider avec les élus et acteurs du territoire).

Il convient en ce sens d'inscrire une nouvelle action dans le PPI pour la restauration de la connectivité latérale de la basse vallée du Doubs.


Afin, d'engager cette nouvelle opération sur la restauration de la connectivité latérale de la basse vallée du Doubs,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la réalisation de nouvelles études sur les secteurs prioritaires ciblés ;
- **INSCRIT** une action « restauration de la connectivité latérale de la basse vallée du Doubs » au Programme Pluriannuel d'Investissement à hauteur de 200 000 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment les marchés d'études et les prestations diverses associées ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Bourgogne Franche-Comté ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières.

A Dole, le 24 MARS 2025,

Le Président,


M Etienne CORDIER

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**

Accusé de réception en préfecture
039-200008365-20250324-D1325-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025